

L'ÉMANCIPATION

spécial élections 2024



TITOM

LA SÉCURITÉ SOCIALE : un enjeu électoral en 2024

En juin prochain, nous serons appelé-s à voter pour choisir nos représentant-es à différents niveaux de pouvoir (fédéral-régional-européen). Ces élections revêtent des enjeux cruciaux pour notre sécurité sociale. Un front politique s'organise pour s'attaquer aux piliers de notre système de solidarité. La limitation des allocations de chômage à deux ans sera probablement sur la table des négociations du futur gouvernement fédéral. À l'heure où nous rédigeons ces lignes, la campagne électorale est lancée et les discours dans ce sens vont bon train. Le

président de la N-VA, Bart De Wever a déclaré souhaiter, à l'issue des élections, une réforme de l'État qui permette à la Flandre « de retrouver sa prospérité ». Entendons au travers cette déclaration, sa volonté d'acheminer la Belgique vers le confédéralisme et régionaliser la sécurité sociale (ce qui est déjà en marche). Le financement de la sécurité sociale sera sans aucun doute au cœur du futur accord du gouvernement et certains partis ne cachent pas leur volonté de tailler dans les dépenses sociales. Ce journal a pour objectif de rappeler que la sécurité sociale

est issue d'une histoire collective, un système de protection qu'il faut réellement préserver au niveau fédéral. Il vise à rappeler que l'État social n'est pas le problème, il est la solution.

La sécurité sociale est un système efficace qui fait ses preuves depuis des décennies dans tous les pays où elle existe. Comme suggéré dans ce journal, proposer de l'étendre à l'alimentation ou encore au logement permettrait de sortir d'une posture défensive à son sujet.

L'ÉMANCIPATION UN MENSUEL SOCIAL

L'Émancipation est un journal distribué dans le cadre du festival Rêve Général et de l'exposition *En Lutte, Histoires d'émancipation*. Cette exposition est accessible tous les jours à La Cité Miroir. Au travers de ce journal, il ne s'agit pas seulement de faire revivre le passé mais bien d'inscrire les combats pour les conquits sociaux dans le temps, selon un mode d'articulation passé, présent et futur.

Dans le cadre des élections 2024, nous publions cet exemplaire complémentaire sur les enjeux que constituent la sécurité sociale.

LA SÉCURITÉ SOCIALE UN PATRIMOINE SOCIAL À RENFORCER !

« Ne parlez pas d'acquis sociaux, parlez de conquits sociaux, parce que le patronat ne désarme jamais »

Ambroise Croizat¹

Grâce à la sécurité sociale, nous bénéficions, face aux risques de la vie, d'un réel système de protection. Ce système social n'est pas tombé du ciel, il faut le rappeler, mais résulte de luttes historiques. Issu d'une construction sociale, il n'est pas immuable et peut donc tout à fait faire l'objet d'une déconstruction ou d'une amélioration. Souvent réduite à son aspect technique, la sécurité sociale est mal connue et parfois dévalorisée. Elle correspond pourtant à un projet de société ambitieux qui intègre « le care² » au cœur de notre système organisationnel. Une société du « prendre soin » qui part du constat suivant : notre commune vulnérabilité humaine nécessite une prise en charge structurelle à l'échelle de la société. Tout au long de notre vie, nous avons en effet, toutes et tous besoin de soins divers et variés. Ces soins peuvent être considérés comme « vitaux » pour permettre de mener une vie digne. La sécurité sociale énumère à ce titre, un certain nombre de risques et charges contre lesquels elle entend

¹ Ministre du Travail de novembre 1945 à mai 1947 dans le Gouvernement Charles de Gaulle, il mit en place le régime général de la sécurité sociale en France.

² Le care est une activité générique qui comprend tout ce que nous faisons pour maintenir, perpétuer et réparer notre « monde » de telle sorte que nous puissions y vivre aussi bien que possible. Ce monde comprend nos corps, nous-mêmes et notre environnement, tous éléments que nous cherchons à relier en un réseau complexe, qui soutient à la vie.

protéger les personnes (maladie, vieillesse, parentalité, maladie professionnelle, accident du travail, perte de revenu professionnel). Ces risques, parce qu'ils sont considérés comme une affaire commune et concernent l'ensemble de la société, doivent dans cette perspective faire l'objet d'une prise en charge collective. Il s'agit, via ce système, de sortir ces risques de la sphère marchande pour permettre à chacun de vivre une vie conforme à la dignité humaine.

La sécurité sociale, est à ce titre un patrimoine social, véritable outil de solidarité, qu'il convient non seulement de défendre et pourquoi pas d'étendre à d'autres prestations. Un système à renforcer plutôt qu'à affaiblir.

La sécurité sociale alimentaire pourrait à cet égard, constituer une nouvelle branche de la sécurité sociale.

Le projet de base prévoit que chaque mois, chaque individu reçoive au moins 150 euros de budget alimentaire. Il s'agirait bien d'un droit pour tous respectant un principe d'universalité.

Le système serait financé grâce aux cotisations de chaque citoyen-ne. L'idée étant que tout le monde verrait une partie de ses revenus (salaire, chiffre d'affaires, retraite ou chômage, etc.) transformés en cotisations. Le mode de financement est un enjeu crucial puisqu'il déterminera la capacité du dispositif à redistribuer la richesse et à réduire les inégalités sociales. Évidemment, cet aspect, comme les autres, est toujours en réflexion.

Les cotisations seraient ensuite versées à des caisses de sécurité sociale gérées démocratiquement à l'échelle locale.

Une utopie qui peut devenir concrète... À suivre !



Bruxelles, 1930, IEV

Un système de solidarité issu de luttes sociales

Notre système de sécurité sociale est le résultat de nombreuses luttes sociales. En réalité, ce système est né pour répondre à l'insécurité matérielle à laquelle était soumise la classe ouvrière au XIX^e siècle. À cette époque, en cas de perte de revenus suite à la maladie, l'accident, le chômage ou la vieillesse, aucun revenu de remplacement n'est réellement prévu. Sous l'impulsion du mouvement ouvrier qui s'organise et se structure dès la fin du XIX^e siècle, on assiste dans l'entre-deux-guerres, à la mise en place d'assurances sociales basées sur la contribution des salariés et de l'État. Ces assurances libres subventionnées sont basées sur le principe de la prévoyance. Elles vont constituer les prémices de notre sécurité sociale et permettre en cas « d'accident de la vie » de procurer un revenu de remplacement. Ces assurances conquises par des travailleuses et des travailleurs engagés ne sont alors pas encore véritablement structurées dans un ensemble institutionnel cohérent, elles permettent néanmoins de conjurer une certaine forme de vulnérabilité, d'insécurité en cas d'adversité.

Au sortir de la guerre, le rapport de force existant permet enfin l'établissement d'un véritable Pacte social. Signé en décembre 1944 par les représentants des syndicats et du patronat réunis clandestinement pendant la guerre, ce pacte revêt la volonté d'un engagement mutuel afin d'améliorer les conditions d'existence de la population et d'offrir

de meilleures conditions de vie. Il va permettre d'intégrer institutionnellement la question sociale. Le regard sur le paupérisme change enfin : il n'est plus perçu comme la conséquence d'un comportement individuel désinvolte ou immoral, mais comme un choix politique ainsi qu'une organisation sociale spécifique. Véritable dispositif de justice sociale, ce pacte va instituer le système d'assurance existant. Toutes les assurances sociales d'avant-guerre deviennent obligatoires en 1944 (pension, chômage, maladie-invalidité, accidents de travail, maladies professionnelles, vacances annuelles).

Ce pacte va jeter les bases du développement de ce que l'on nommera plus tard « L'État social ». La sécurité sociale, à côté des services publics et du droit du travail, deviendra l'un des trois piliers sur lesquels va se fonder cet État social. Ce système va permettre une redistribution indirecte des richesses dans le cadre d'une économie de marché en pleine croissance.

Tous les mots ont leur importance, La sécurité est dite « sociale », d'une part car les risques qu'elle couvre sont des risques collectifs mais aussi parce qu'elle est à la fois financée par les travailleuses et les travailleurs, le patronat et l'État via les cotisations sociales. L'ensemble des cotisations sont récoltées via l'ONSS qui est chargée de la répartition entre les différentes branches de la sécurité sociale. La sécurité sociale est dès sa création, basée sur le principe de solidari-

té : chacune et chacun cotise en fonction de ses moyens et reçoit les prestations en fonction de ses besoins. Le budget de la sécurité sociale fait donc l'objet d'une gestion paritaire puisque son financement vient à la fois des travailleurs et du patronat. Le Pacte social de 1944 scelle à cet effet, la reconnaissance d'un acteur social représentatif, le syndicat et d'une méthode de concertation sociale, la négociation collective³.

Les trente glorieuses qui suivent la Seconde Guerre mondiale signent l'âge d'or du développement de la sécurité sociale. La croissance économique exceptionnelle (dans le cadre d'un pays en pleine reconstruction) crée le plein emploi et bénéficie aux travailleurs via les mécanismes de redistribution des richesses mis en place par ce que l'on nomme désormais « l'État Providence ». La sécurité sociale étend petit à petit la couverture des risques et offre ainsi une protection sociale accrue.

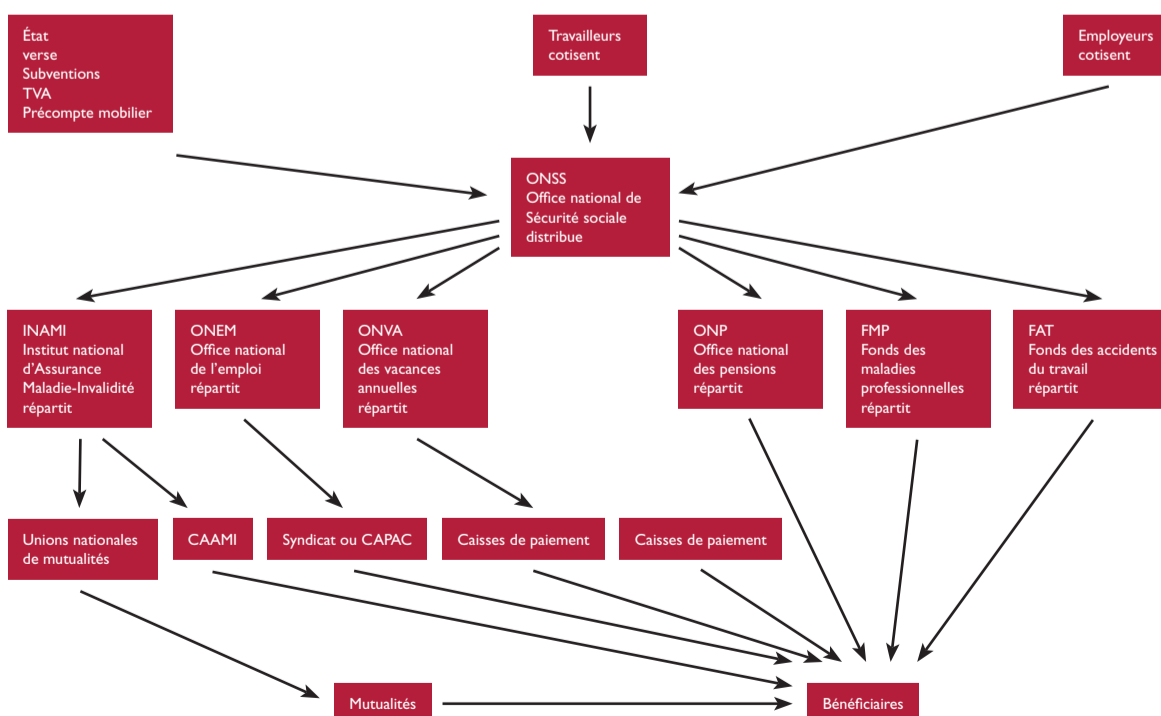
À partir des années 1980, l'offensive néolibérale va s'attaquer à l'idée même de l'État social. Ce dernier va de plus en plus faire l'objet de critiques et être considéré comme inefficace : les individus tout comme l'État ne seraient pas assez actifs, et il faudrait davantage les activer. Cette idéologie va doucement imprégner la manière d'envisager les politiques sociales. L'État social va se muer en État social actif : « Il résulte que la gouvernance de cette société devrait davantage consister dans le renforcement de l'individu, dans l'accroissement de ses capacités pour qu'il soit apte à affronter la dure loi du nouveau régime du capitalisme dominé par la concurrence, et le faire à partir de la maximisation de son propre potentiel, ou capital humain. Sur ces bases s'opère une recomposition des politiques sociales et des interventions de l'État social, "l'État social actif", dans le sens de l'activation de l'individu⁴. »

Concrètement on assistera à partir des années 1990 à une offensive de vaste ampleur contre les protections sociales jugées excessives.

Le néolibéralisme va ainsi s'attaquer méthodiquement aux trois piliers de l'État social : en commençant par la privatisation de certains services publics, en dérégulant le droit du travail et en réduisant la couverture et les conditions d'éligibilité à la sécurité sociale : pensions, allocation de chômage et soin de santé.

Parallèlement le néolibéralisme opérera une réforme fiscale favorable au capital (baisse des cotisations sociales, baisse de la fiscalité sur les hauts revenus, baisse de la fiscalité sur les bénéfices des sociétés...) une manière de s'attaquer aux moyens de financement des politiques sociales.

Cette mise en œuvre politique va donc affaiblir notre système social, elle s'accompagnera d'un arsenal idéologique visant à légitimer son détricotage. Les discours visant à décrédibiliser le système affluent dans les médias : « Le système ne serait plus soutenable financièrement, il favoriserait l'assistanat, l'inactivité dans laquelle la social-démocratie, l'État-Providence les a poussés... » Ce type de discours est systématiquement convoqué en période de campagne électorale.



³ « Économie belge de 1945 à 2005, Histoire non écrite », URL : http://www.econospheres.be/IMG/pdf/Histoire_inedite_de_l_economie_en_Belgique_De_1945_a_nos_jours.pdf, Mis en ligne le 20/10/2009, Consulté le 1er juillet 2023, p.2.

⁴ Castel Robert, préface à La gestion des risques, Éditions de Minuit, 2011, p.12.

LE PACTE SOCIAL EXISTE-T-IL ENCORE AUJOURD'HUI ?

Aujourd'hui 75 % de la population mondiale ne dispose toujours pas d'une protection sociale de base. Lorsque ce système de solidarité n'existe pas, il contraint les personnes à s'assurer individuellement contre des risques via des assurances privées, ce que beaucoup n'ont pas les moyens de faire. Ce système permet de préserver nos droits sociaux et constitue une invention sociale qui va à l'encontre du capitalisme « un outil d'émancipation du salariat géré par les travailleur·euses⁵. »

La sécurité sociale est la résultante de l'histoire d'un rapport de force, elle est toujours à ce titre au cœur d'enjeux politiques, financiers et sociaux importants aujourd'hui. L'esprit du pacte social : offrir une véritable assurance sociale contre les risques liés au fonctionnement de notre système semble compromis par les tenants du capitalisme pour qui privatiser (soins de santé, système de pension...) constitue potentiellement une source de profit important. Arracher à la logique marchande une série de matière sociale relève pourtant de la raison, la période COVID nous a en effet démontré l'importance d'un système de soin de qualité. Aujourd'hui ce sont bel et bien tous les piliers de la sécurité sociale qui sont attaqués par une logique de marchandisation.

5 Bernard Friot et Christine Jakse, « Une autre histoire de la Sécurité sociale », *Le Monde diplomatique*, décembre 2015.

D'autre part l'idée de régionaliser en partie la sécurité sociale est régulièrement mise à l'agenda des réformes notamment sous la pression du Voka⁶. Notons que la sécurité sociale est déjà partiellement régionalisée. Depuis la dernière réforme de l'État, les allocations familiales sont ainsi gérées par les régions. Mais d'autres pans de la sécurité sociale sont menacés de régionalisation : le chômage et les soins de santé. Par ailleurs, les réductions des cotisations sociales (*tax shift*) mais aussi les politiques d'austérité menées par l'État, mettent en péril la viabilité du système. Dans cette logique, les dépenses sont systématiquement adaptées aux recettes. Ces tensions budgétaires se traduisent sur le terrain du soin notamment. Les blouses blanches sortent régulièrement dans la rue pour témoigner des terribles conditions de travail auxquelles elles doivent faire face et des conséquences désastreuses pour les patientes et les patients que ce déclin génère. Se débarrasser des dispositifs de solidarité, faut-il le rappeler, est dangereux pour notre démocratie. Les déclarations politiques qui vont dans ce sens sont inquiétantes et risquent de provoquer une explosion de notre système tout entier en favorisant le repli identitaire et la logique du chacun pour soi.

6 Le VOKA est l'organisation patronale flamande.

Tous ces éléments attestent bien de l'idée selon laquelle l'État et une partie du patronat ont rompu avec l'esprit du Pacte social tel qu'il avait été plébiscité en 1944. Il ne s'agit évidemment pas ici de défendre l'idée de conserver le Pacte social de 1944 tel quel mais d'en retrouver l'esprit initial tout en tenant compte des défis que requiert son actualisation : la protection sociale dans la soutenabilité écologique et l'intégration des limites structurelles liées aux dimensions de genre et de race (particulièrement dans le secteur du care où les femmes et personnes racisées accomplissent un travail souvent mal rémunéré).

Les élections approchent et la sécurité sociale sera au cœur des débats de société. Soulignons néanmoins qu'aucune des grandes conquêtes sociales (abolition de l'esclavage, fin de la colonisation, sécurité sociale, droits des femmes...) n'a été obtenue grâce au seul courage politique. Elles ont toutes été le fruit de luttes populaires qui ont permis de modifier le rapport de force en faveur des populations. Une véritable reconquête idéologique doit déconstruire les discours qui imprègnent nos idées reçues concernant notre sécurité sociale. Et ce, dans l'optique d'organiser la lutte pour renforcer politiquement notre modèle social.

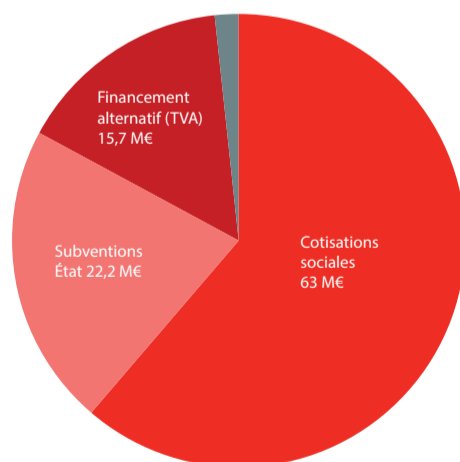
QUELQUES IDÉES REÇUES SUR LA SÉCURITÉ SOCIALE



« La sécurité sociale est devenue in finançable en Belgique ! »

La sécurité sociale est financée par 3 biais :

- Les cotisations sociales
- Le financement alternatif (dont la TVA ou des accises sur les produits nocifs, telles que les cigarettes)
- Subvention de l'État



Poser la question du financement, c'est surtout s'interroger sur le manque de justice fiscale qui plombe les finances publiques. Une politique de lutte efficace contre l'optimisation fiscale pourrait être mise en œuvre à cet égard. Ces pratiques génèrent une perte de plusieurs milliards d'euros par an qui ne rentrent pas dans les caisses de l'État. Ces mécanismes fiscaux utilisés par les multinationales qui refusent de payer leur part contributive, créent des inégalités sociales importantes.

Depuis plusieurs années on assiste à une baisse des cotisations sociales dans la part du financement de la sécurité



soire. Modifier le financement de la sécurité sociale en diminuant les cotisations prélevées sur les salaires et en compensant cette perte de recette via la TVA est une fausse bonne idée.

En effet, financer davantage la sécurité sociale par le biais de la TVA est problématique, cette dernière est une taxe qu'on peut considérer comme injuste. Taxant la consommation, elle concerne d'abord celles et ceux qui consacrent, en proportion, la plus grande part de leurs revenus à ces dépenses plutôt qu'à l'épargne, c'est-à-dire les plus modestes...



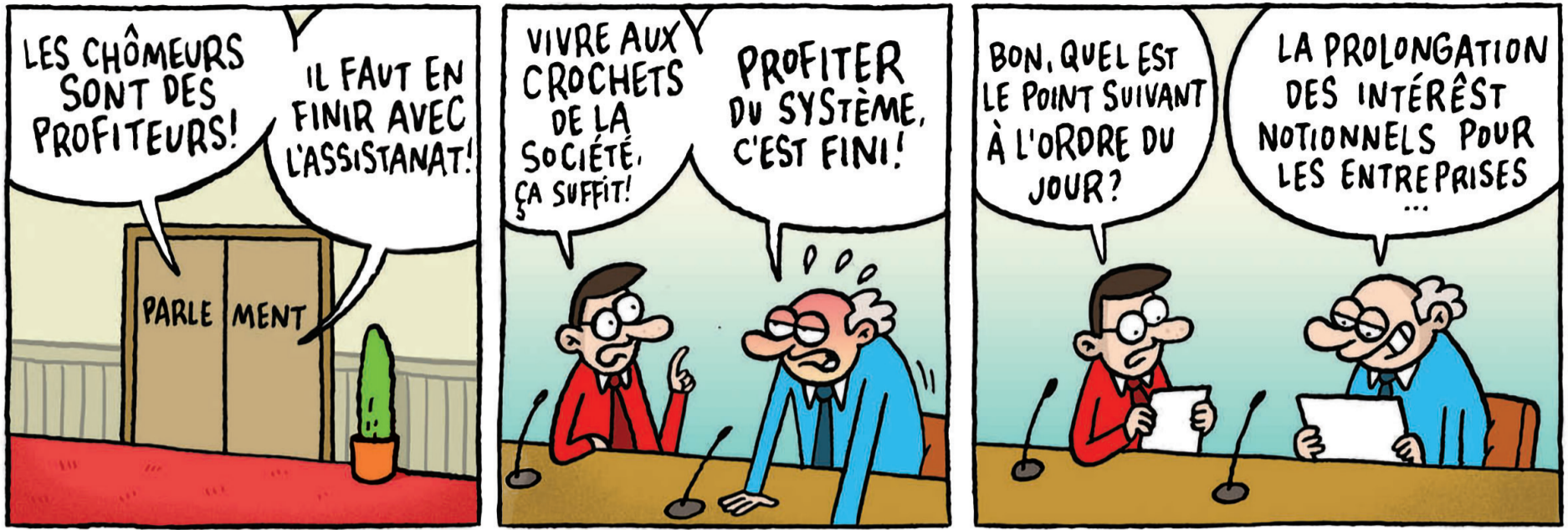
« Les charges patronales sont trop importantes, cela constitue un coût du travail trop important et un frein à l'embauche ! »

Les cotisations sociales ont fait l'objet de réductions ces dernières années. Les cotisations des employeuses et des employeurs, avant le *tax shift* s'élevaient à 32,5 % du salaire brut. Après le *tax shift* (2018) 25 % du salaire brut. Ensuite, il n'est pas neutre que soient présentés comme des charges, des versements qui sont en réalité des cotisations versées par les employeurs (mais aussi par les personnes salariées) aux organismes de protection sociale. Or ces cotisations sociales constituent bel et bien une partie de notre salaire. C'est ce que l'on appelle un salaire différé qui est perçu lors des différents remboursements que nous octroie la sécurité sociale. Lorsque l'on baisse les cotisations patronales, on baisse donc en réalité notre salaire.

L'idée selon laquelle les cotisations sociales sont la cause principale du chômage de masse, et que la lutte contre celui-ci passe nécessairement par leur baisse est très relative. L'abaissement des cotisations serait ainsi un moyen magique de réduire le coût du travail sans diminuer le revenu disponible des salariés.

Pourtant « lorsque le gouvernement accorde des baisses de cotisations sociales ou d'impôt aux entreprises, rien ne prouve que ces dernières vont engager des travailleuses et des travailleurs en retour. Tout dépendra si leur carnet de commandes l'exige ou pas. Ce qui est par contre certain, c'est que ces réductions fiscales ou de cotisations vont mettre à mal le budget de l'État et celui de la sécurité sociale et donc le financement de l'emploi public. Nous ne sommes donc pas ici devant la création d'emplois, mais plutôt face à un phénomène de substitution de l'emploi privé à l'emploi public⁷. »

7 Cédric Leterme, « Déconstruire les théories du chômage et les politiques de l'emploi en Belgique » avril 2019, texte disponible à l'adresse : <http://www.gresea.be/Deconstruire-les-theories-du-chomage-et-les-politiques-de-l-emploi-en-Belgique>.



Lectrrr



« Les personnes bénéficiant d'allocations de chômage seraient des profiteuses... »

Les idées moralisatrices sur la pauvreté ont jalonné l'Histoire et généré en regard, des réponses politiques spécifiques. Les chômeuses et chômeurs ou les per-

sonnes en invalidité sont parfois stigmatisé-es et présenté-es comme des individus profitant du système, paresseux, dépendants, magouilleurs... Derrière ces représentations peu nuancées, il y a surtout une analyse politique qui ne date pas d'hier et qui est à nouveau très en vogue : convoquer la responsabilité individuelle pour expliquer le statut social de la personne, son état de précarité ou les difficultés auxquelles elle doit faire face. Cette grille d'analyse, invisibilise totalement l'environnement social, économique qui influe directement

sur les possibilités et choix de vie des personnes. Elle place toute la responsabilité sur les épaules des individus en difficulté sans s'interroger sur notre organisation sociale et les conséquences que cette organisation génère.



« On vit plus vieux, il faut donc travailler plus longtemps ! »

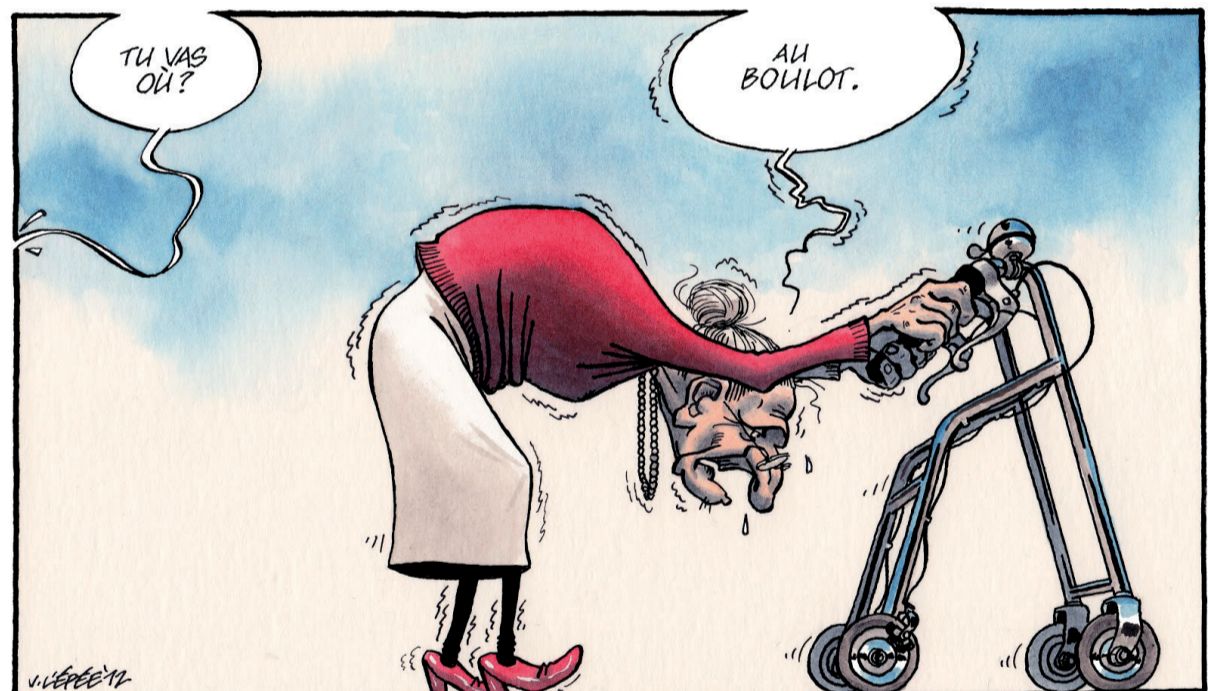
« Si l'espérance de vie augmente, l'âge légal de la pension devra aussi augmenter », déclarait Bart De Wever en mai 2019.

Le principe évoqué par Bart De Wever semble simple : puisqu'on vit plus longtemps, il faudrait donc être actif plus longtemps. Dans le cas contraire, les pensions deviendraient impayables et ce modèle est décrit comme insoutenable à moyen terme.

Il faut néanmoins nuancer ce propos. Indexer l'âge de la pension sur l'espérance de vie se base sur l'idée que l'augmentation de l'espérance de vie bénéficie de manière égalitaire à l'ensemble de la population, or il existe bien en la matière de fortes disparités dues notamment aux déterminismes sociaux de la santé. « Le constat est sans appel : la proportion d'hommes qui n'atteignent pas 67 ans est deux fois plus élevée parmi les personnes les plus précarisées (26,9%) en comparaison des plus riches (13,1%). Appliquer à tous un relèvement de l'âge légal de la pension en se basant sur une moyenne d'espérance de vie nie ainsi l'existence des inégalités sociales de santé pourtant largement documentées, avec pour conséquence qu'un nombre important de personnes précarisées décèdera avant même de pouvoir accéder à une pension pour laquelle elles ont pourtant cotisé pendant toute leur vie⁸. »

D'autre part rien ne garantit que la moyenne de l'espérance de vie continue à augmenter, elle a d'ailleurs plutôt tendance à stagner⁹.

Enfin, si les gens vivent en moyenne plus longtemps qu'auparavant, encore faut-il qu'ils puissent rester suffi-

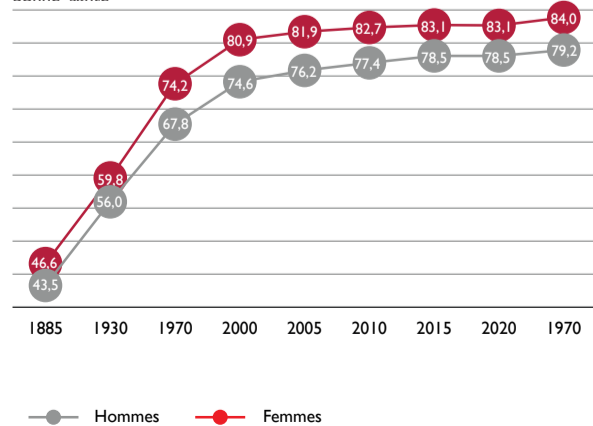


samment autonomes et valides pour envisager l'allongement des carrières. Or, ce n'est pas garanti, comme le démontre l'indice de l'espérance de vie « en bonne santé ». En 2020, l'espérance de vie en bonne santé s'élevait à 63,8 ans en Belgique¹⁰.

Le financement des pensions relève avant tout d'un choix politique et de la manière dont on considère la vieillesse

dans notre société. Il serait donc utile de rouvrir le débat sur la réforme des pensions en tenant compte de la pénibilité des métiers ainsi que des inégalités sociales en matière de santé...

10 https://indicators.be/fr/i/G03_HLY/Esp%C3%A9rance_de_vie_en_bonne_santé



8 Leila Laron, François Perl, Jérôme Vrancken, « Inégalités sociales de santé et relèvement de l'âge de la pension », <https://www.institut-solidaris.be/index.php/etudes/personnes-agees/relevement-age-pension>, 2023.

CAL
Centre d'Action Laïque de la Province de Liège asbl

RÈVE GÉNÉRAL
[ART, SCIENCE & DÉMOCRATIE]

Une publication de l'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège

Dans le cadre de la campagne d'éducation permanente
« Solde insuffisant, le choix de qui ? »

Éditrice responsable : Véronique LIMÈRE, présidente
Bd de la Sauvenière 33-35 - 4000 LIEGE
Tél. 04 232 70 40 - Fax : 04 222 27 74

Courriel : info@calliege.be
Site : www.calliege.be

L'asbl Centre d'Action Laïque de la Province de Liège remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à cette réalisation, ainsi que l'imprimerie Vervinck pour l'impression.

Pour tous renseignements : service Solidarité
Audrey Taets, coordinatrice - tél. 04 232 70 58
Cassandra Machi, déléguée - tél. 04 250 99 57
Courriel : solidarite@calliege.be